

Droits d'adhésion 2024-2025

Les droits d'adhésion de base sont de 325 \$ par comité des usagers, plus 60 \$ par comité de résidents pour un montant maximum de 565 \$ pour les comités ayant moins de 7 comités de résidents et de 625 \$ pour les autres comités. Pour les établissements non fusionnés, le tarif est de 550 \$.

Droits par catégorie de membres	
325 \$	Sans comité de résidents
385 \$	Avec 1 comité de résidents
445 \$	Avec 2 comités de résidents
505 \$	Avec 3 comités de résidents
565 \$	Avec 4, 5 ou 6 comités de résidents
625 \$	Avec 7 comités de résidents et plus
550 \$	Comités d'établissements non fusionnés

Est membre du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) tout comité qui, au 31 mai 2024, a payé les droits d'adhésion annuels pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, et qui adhère aux règlements généraux et au *Guide des valeurs du RPCU*.